

Statut:	Résolu	Début:	
Priorité:	Normal	Echéance:	
Assigné à:	Raphaël Coutu		
Catégorie:			
Version cible:			
Équipes:	Ariane		
Description			
Demande C2 #2320299			
Il a été convenu que seules deux concentrations seront retenues soit 0.125% pour le trempage ou 0.25% pour le débridement. Les autres concentrations seront substituées vers ces deux dernières. La concentration de 0.025% et celles inférieures également seront substituées par du normal salin.			
[Raphaël Coutu - 2023-06-19 08:45:21] Fait en DEV. Attendre le roll de 09/2023 pour inactiver les produits ptp.			
Le roll a été déplacé à 2023-12. Titre de la demande modifié en conséquence.			

Historique

#1 - 2024-03-18 14:47 - Mélanie Lacerte

- Statut changé de Attente MEP à Résolu